



↳ www.bourgenbresse.fr ↴

Ville de Bourg-en-Bresse

Budget primitif 2023 Rapport de présentation

Conseil Municipal du 6 février 2023

Sommaire

1. INTRODUCTION : DANS LE DROIT FIL DES ORIENTATIONS DEBATTUES EN DECEMBRE, LA VILLE PRESENTE UN BUDGET 2023 DE PRUDENCE PERMETTANT DE GARDER LE CAP DANS UN CONTEXTE INCERTAIN	3
2. POUR PERMETTRE L’ACTION, LA MAITRISE DE LA DEPENSE PAR LA SOBRIETE BUDGETAIRE EN TROIS VOLETS	4
2.1 PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE	4
2.2 ABSORPTION DE L’INFLATION.....	4
2.3 PLAN D’ECONOMIES PONCTUELLES	4
3. LA VILLE MET EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SOLIDARITE ET DE PROTECTION DES BURGIENS FACE A DES CRISES MULTIPLES	6
3.1 UNE VILLE AUX COTES DES PLUS DEMUNIS ET DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE.....	6
3.2 GARANTE DE LA COHESION SOCIALE, LA VILLE INVESTIT DANS SES QUARTIERS ET INSUFFLE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR LES CENTRES SOCIAUX.....	6
3.3 LA VILLE AMELIORE LE POUVOIR D’ACHAT DE SES AGENTS ET ENGAGE DES ACTIONS NOUVELLES EN FAVEUR DES PERSONNELS LES PLUS PRECAIRES.....	6
3.4 FAVORISER L’ACCES A UNE OFFRE DE SOINS EST UNE PRIORITE	7
3.5 LA VILLE EST ENGAGEE POUR LA DYNAMIQUE DU COMMERCE ET MOBILISE SES OUTILS DANS UN CONTEXTE CONTRAINT.....	7
3.6 LES ENJEUX D’ACCESSIBILITE ET DE HANDICAP SONT UNE PRIORITE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE.....	7
3.7 ASSURER LE BIEN-ETRE DES FAMILLES BURGIENNES	8
3.8 POURSUIVRE LES EFFORTS EN MATIERE DE SECURITE ET DE TRANQUILLITE PUBLIQUE.....	8
4. EN 2023, LA VILLE POURSUIT SES ACTIONS POUR FAIRE DE BOURG-EN-BRESSE UNE VILLE BAS CARBONE AVEC DES EQUIPEMENTS ET DES ESPACES PUBLICS RENOUVELES	9
4.1 DES TRAVAUX MAJEURS POUR METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS ENERGETIQUES D’AVENIR.....	9
4.2 UNE AMBITION AFFIRMEE POUR LA NATURE EN VILLE ET LA VEGETALISATION DE NOS ESPACES PUBLICS.....	9
4.3 POURSUIVRE LE PARTAGE APAISE DE L’ESPACE PUBLIC ENTRE LES DIFFERENTS MODES DE DEPLACEMENT	10
4.4 DES CHANTIERS MAJEURS POUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LE SPORT.....	10
5. LE BUDGET VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE 2023	11
5.1 EN 2023, LA METHODOLOGIE DE 2022 EST RECONDUITE	11
5.2 LES RESULTATS 2023 : 3,6 M € SUPPLEMENTAIRES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR RAPPORT AU BUDGET PRIMITIF 2022	12
6. BUDGET PRINCIPAL VILLE : PRESENTATION ANALYTIQUE	14
7. BUDGETS ANNEXES	27

1. Introduction : dans le droit fil des orientations débattues en décembre, la Ville présente un budget 2023 de prudence permettant de garder le cap dans un contexte incertain

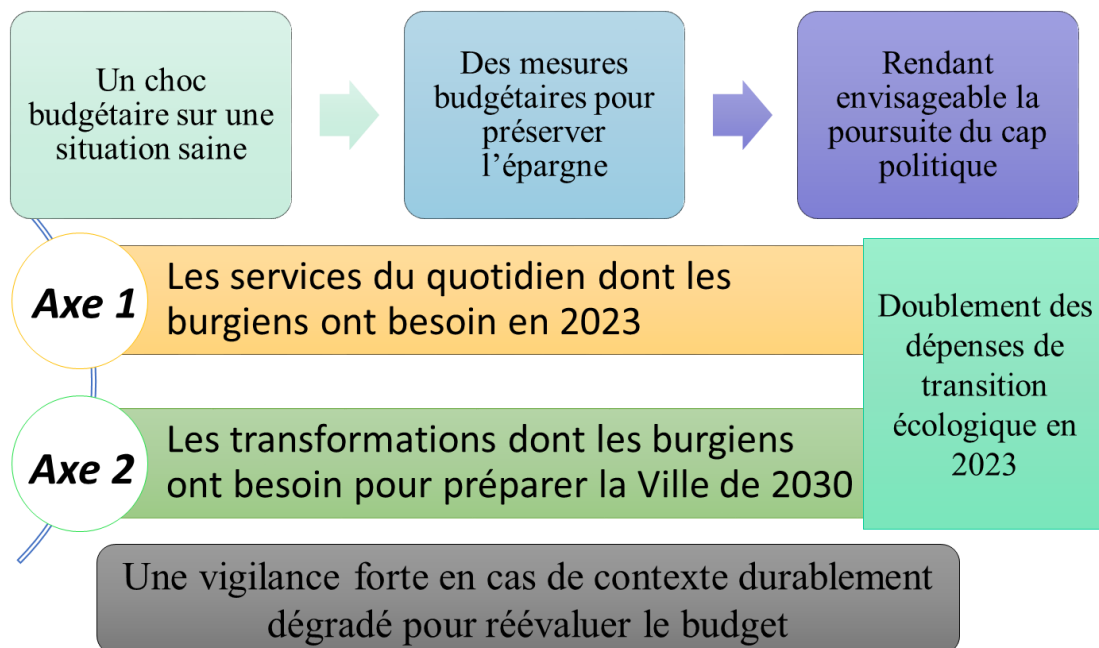
Après une année 2022 de début du choc inflationniste, le budget de l'année 2023 est encore marqué par la hausse des prix, qui se traduit directement par des achats plus onéreux et indirectement par des mesures légitimes de pouvoir d'achat.

Néanmoins, la Ville n'entend pas subir et résiste pour maintenir ses services publics ainsi qu'un niveau d'investissement nécessaire pour répondre aux enjeux à venir au premier rang desquels la transition écologique.

En effet, c'est parce que la Ville a accru depuis 2008 ses investissements dans la rénovation énergétique, dans l'adaptation des espaces publics ou dans la production d'énergie que le choc inflationniste est moins dévastateur que pour d'autres collectivités.

Dès lors, afin d'atteindre ses objectifs de politiques publiques, la Ville met en œuvre sur 2023 un budget de sobriété des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité à rendre le service et à maintenir un cap de 16 M€ d'investissements.

Ce budget est comme depuis 2021 un exercice de transparence environnementale puisque tous les crédits sont passés au crible de leurs impacts sur le climat, la biodiversité ou encore la ressource en eau, soulignant l'ampleur des engagements 2023 avec le doublement par rapport à 2022 des crédits réalisant la transition écologique à hauteur de 6,6 M€.



2. Pour permettre l'action, la maîtrise de la dépense par la sobriété budgétaire en trois volets

Pour 2023, la Ville a souhaité limiter au maximum l'impact de l'inflation sur sa capacité à agir. En cohérence, l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement a été posé par rapport à un scénario d'accroissement des dépenses au fil de l'eau. Dans un tel scénario, la Ville aurait accru ses dépenses au rythme de l'inflation. Dans la cible retenue, elle active des leviers pour ne pas subir l'inflation et conserver l'autofinancement nécessaire à une enveloppe d'investissements budgétée de 16 M€ et au maintien d'un service public de qualité.

Les constats posés par le DOB sont toujours d'actualité : entre 2021 et 2023, la masse salariale devrait s'accroître de 3,7 M€, l'énergie de 1,4 M€ et les recettes progresser moins vite que l'inflation.

Ainsi, trois volets de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour atteindre cet objectif sont déclinés au BP23 :

2.1 Plan de sobriété énergétique

Face à l'inflation, le premier axe de ce plan concerne la sobriété énergétique. Les crédits du budget 2023 pour l'électricité, le gaz et le carburant sont certes prévus en hausse mais cette hausse est atténuée par une série de mesures enclenchées dès 2022.

Dans le détail, entre le budget 2022 et le budget 2023, la hausse énergétique est de 1,4 M€, dont 1,1 M€ pour le gaz, principale source touchée par l'inflation.

Cette hausse s'entend après application du plan de sobriété, sans lequel elle aurait été supérieure de 300 000 €. Les deux principaux leviers sont le déploiement généralisé de l'extinction partielle à l'ensemble des quartiers hors zones denses (155 000 €) et la mise en œuvre générale des consignes de température (90 000 €).

2.2 Absorption de l'inflation

En dehors de l'énergie, l'inflation affecte la Ville pour la plupart de ses dépenses. Conformément aux orientations budgétaires, la construction du budget 2023 s'est faite autour d'un principe général de demander pour l'ensemble des politiques publiques une absorption de l'inflation au sein des enveloppes de crédits existantes. En d'autres termes, à budget constant et coûts en hausse, cela signifie de faire moins.

Un poste significatif a toutefois été exclu de cette règle : l'alimentation. Ainsi, 120 000 € seront ajoutés aux crédits de la restauration scolaire et universitaire pour l'achat des produits nécessaires et respectueux de l'objectif égalim suivi par la Ville. D'autres postes sont difficilement compressibles, notamment les coûts liés aux déchets : contribution au syndicat Organom et hausse des prix du traitement des déchets. Au budget 2023, cela représente une hausse de 80 000 € des crédits.

En dehors de ces cas particuliers, les enveloppes d'études, de prestations, d'entretien, de nettoyage, de fournitures... ont été maintenues par défaut à leur niveau antérieur, se traduisant par des choix et optimisations pour continuer de rendre le service.

2.3 Plan d'économies ponctuelles

Au-delà de la gestion de l'inflation, la Ville a décidé de proposer un levier spécifique en 2023, la non mise en œuvre de dépenses souvent récurrentes, en tous cas qui auraient pu être réalisées dans un contexte normal. Le travail pour les identifier a été transversal, associant l'ensemble des délégations pour parvenir à un résultat d'économies de 200 000 € de fonctionnement et de 570 000 € d'investissement.

Les 200 000 € de fonctionnement se répartissent en quatre thèmes : les animations et manifestations ; le nettoyage courant des bâtiments ; les activités amicalistes à destination du personnel ; le report d'actions de politiques publiques.

Concernant les animations et événements de la Ville, une réduction du budget annuel de 80 000 € est définie. Elle s'illustre par la diminution des soirées du spectacle Couleur d'Amour (un jour de moins par semaine, le jeudi), la non réalisation d'un des événements au Musée de Brou et une optimisation globale sur tous les événements de la Ville.

La réduction des crédits liés à l'entretien porte principalement sur les prestations de nettoyage des bâtiments (et non de l'espace public). Ainsi, sur tous les bâtiments gérés par la Ville (administratifs, techniques, culturels, éducatifs, sportifs, sociaux...), il sera expérimenté en 2023 la diminution des fréquences de nettoyage des vitreries avec la généralisation d'un seul passage, voire un report à 2024.

A l'instar d'une société avec son comité d'entreprise, la Ville contribue chaque année au budget du groupement d'entraide (amicale des agents), association qui réalise notamment des animations à destination du personnel, pour 2023, une réduction de 27 000 € de la contribution est prévue afin de contribuer à l'effort collectif.

Enfin, la suppression ou le report d'une série d'actions au sein des politiques publiques sport, jeunesse, culture, de l'archivage et de la communication permet de dégager des économies à hauteur de 60 000 €. On retrouve ici l'annulation de l'événement sportif décalé à 2023 dans le cadre de Paris 2024, la diminution temporaire des catalogues et archivages...

A ces mesures de fonctionnement, trois autres économies 2023 sont ajoutées, en investissement cette fois : le report à 2024 du nouveau spectacle Couleur d'Amour, la diminution de l'enveloppe récurrent d'entretien/maintenance des bâtiments et la diminution de l'enveloppe récurrente de travaux sur le golf. Concernant le récurrent des bâtiments Ville, ne sont pas concernés les travaux obligatoires et de sécurité, mais les réagencements, ergonomie, améliorations qui peuvent être reportés.

Ainsi, ce plan de sobriété budgétaire en trois volets a pour objet d'aider à passer le pic de l'inflation, de maintenir l'autofinancement pour assurer la soutenabilité de l'investissement et d'un service public de qualité. Il sera à réinterroger en cas de persistance d'un contexte dégradé.

3. La Ville met en œuvre des politiques de solidarité et de protection des Burgiens face à des crises multiples

La France et l'Europe sont frappées par une succession de crises qui affectent profondément nos modes de vie. Le retour de la guerre en Europe, le choc inflationniste, le bouleversement du champ de l'énergie, la menace climatique, la carence structurelle en offre de soins qui touche tous les territoires constituent des crises durables qui, se cumulant, ajoutent des difficultés dans la vie des Burgiens. Dans ce contexte, la Ville développe de solides politiques de solidarité et de protection afin de garantir de robustes amortisseurs sociaux, en particulier à destination des plus fragiles. Solidarité, protection contre les crises multiples et sécurité seront les piliers de l'action de la municipalité en 2023 à destination des Burgiens.

3.1 Une Ville aux côtés des plus démunis et des acteurs de la solidarité

Avec le COVID 19, les demandes d'aide alimentaire ont substantiellement augmenté partout en France. Le choc inflationniste de l'année 2022 est venu encore accentuer la flambée des prix sur les denrées alimentaires. Dès l'été 2022, les Restos du Cœur ont constaté une hausse de 15 % environ de bénéficiaires de l'aide alimentaire. Dans ce contexte, la Ville construit et finance le nouveau centre de distribution alimentaire des Restos du Cœur sur le site acquis par la Ville de l'ancienne jardinerie Agri Sud-Est sur l'avenue Amédée Mercier. Cette opération, qui représente un investissement de 1,6 million d'euros, devrait être livrée au cours de l'été 2023.

3.2 Garante de la cohésion sociale, la Ville investit dans ses quartiers et insuffle une politique volontariste pour les Centres Sociaux

Le quartier du Pont des Chèvres poursuit sa mutation avec des opérations majeures en cours dans le cadre du projet de rénovation urbaine contractualisé avec l'ANRU pour près de 3 millions d'euros d'investissement en 2023. Après la livraison du gymnase Villard en 2022, la Maison du Cirque est en voie d'achèvement. Des opérations lourdes de réhabilitation énergétique des logements, conduites avec Grand Bourg Habitat, permettront aux locataires du quartier d'être protégés de la hausse des coûts de l'énergie et de préserver leur pouvoir d'achat. La Ville poursuit son ambition de mutation profonde du quartier avec l'adoption d'une déclaration d'utilité publique permettant une maîtrise foncière du secteur afin d'y créer des équipements de centralité supplémentaires. Ainsi, avec Grand Bourg Agglomération, un centre de santé, sur le boulevard Edouard Herriot, est entré en phase de préfiguration afin d'améliorer l'offre de soins sur le territoire. Par ailleurs, l'implantation du futur siège de Grand Bourg Habitat au cœur du quartier doit permettre d'apporter de l'activité tertiaire et des services supplémentaires dans un important quartier classé en politique de la ville.

Par ailleurs, la Ville poursuit sa dynamique de reprise en gestion directe des centres sociaux à la suite de la CAF. Après le centre social de la Croix-Blanche en 2022, le centre social de la Reyssouze est entré dans le giron municipal avant que le centre social des Vennes et sa halte-garderie ne soient repris en cours d'année 2023. En à peine deux ans, la Ville aura ainsi récupéré la gestion de quatre structures qui ont une vocation sociale majeur dans notre commune. En assurant le pilotage direct de centres sociaux, la Ville garantit aux Burgiens la préservation de leurs missions et affirme ses valeurs : la proximité dans les quartiers, le lien social et intergénérationnel, la mixité des populations et l'accompagnement des jeunes. Dans le cadre de la convention de reprise de la gestion des centres sociaux par la Ville, la CAF continue d'assumer 50 % de la charge de fonctionnement de ces structures jusqu'en 2026, garantissant la neutralité financière de cette opération de reprise par la Ville sur le mandat.

3.3 La Ville améliore le pouvoir d'achat de ses agents et engage des actions nouvelles en faveur des personnels les plus précaires

La Ville poursuivra en 2023 l'application du protocole pouvoir d'achat en faveur de ses personnels établi en 2021. Signé avec l'ensemble des organisations syndicales, ce protocole assure une augmentation de 240 € bruts de chacun des montants négociés de régime indemnitaire depuis le 1^{er} janvier. Cette mesure significative en faveur du pouvoir d'achat des agents représente un effort pour la ville de 170 000€.

Les décisions gouvernementales ont pour conséquence de faire évoluer la masse salariale de près de 10 %. L'évolution de 3,5 % du point d'indice cumulée aux dispositions catégorielles décidées par le Gouvernement entraînent une hausse de dépenses pour environ 2 millions d'euros sur le budget de la commune en année pleine. S'ajoute à cela le classique glissement vieillesse technicité.

Loin de s'arrêter à ces mesures significatives pour le pouvoir d'achat de ses agents, la Ville a engagé un travail en vue d'aboutir à la signature avec les organisations syndicales d'un protocole pour la résorption de l'emploi précaire et des conditions de travail des agents d'animation périscolaire. Concrètement, il s'agit d'offrir un emploi permanent à 43 d'entre eux, de leur construire des perspectives de carrière par la mise en place de formations adaptées, de permettre l'accès aux avantages sociaux...

3.4 Favoriser l'accès à une offre de soins est une priorité

En France, il y a un déficit structurel de l'offre de soins. Les déserts médicaux sont désormais partout présents sur le territoire national. Rares sont les zones en France qui échappent à cette réalité et Bourg-en-Bresse ne fait pas exception. En 2023, la Ville, en lien étroit avec Grand Bourg Agglomération, engagera des actions pour lutter contre la carence en offre de soins et pour améliorer la démographie médicale. Le futur pôle de santé du boulevard Edouard Herriot dans le quartier du Pont-des-Chèvres devrait entrer en phase opérationnelle dans le cadre d'une opération ambitieuse de construction d'un pôle de santé menée conjointement par la Ville, l'agglomération, la Banque des Territoires et Office Santé, un professionnel des structures médicales pluridisciplinaires en France.

Avec le Conseil Départemental de l'Ain et Grand Bourg Agglomération, la Ville participe activement à l'amélioration de la démographie médicale sur son territoire avec au moins deux projets structurants en discussion : la Maison Départementale des Professionnels de Santé et le Centre de Santé de Grand Bourg Agglomération destiné à favoriser le salariat des médecins.

3.5 La Ville est engagée pour la dynamique du commerce et mobilise ses outils dans un contexte contraint.

La Ville va poursuivre les actions engagées et sera aux côtés de ses artisans et commerçants. Après avoir maîtrisé les extensions commerciales en périphérie, la Ville investira, au moyen de son bras armé, la SEM Foncière Action cœur de Ville, en hyper-centre afin de réhabiliter des locaux structurellement vacants pour les rendre accessibles, en meilleur état et les remettre ensuite sur le marché locatif. La SEM est actuellement engagée dans la négociation de plusieurs actifs immobiliers en hyper-centre afin d'engager leur reconversion pour favoriser le linéaire commercial de certaines rues, notamment dans la rue Victor Basch. Chacune de ces opérations doit mobiliser des investissements à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros afin de favoriser le dynamisme commercial. Les négociations sont en cours et devraient aboutir dans le premier semestre de 2023.

Les opérations de modernisation du centre-ville se poursuivent, quant à elles, avec par exemple la livraison de la rue de la République qui est totalement repensée et qui sera offerte aux restaurateurs et aux terrasses. La rénovation de la place des Bons Enfants sera, pour sa part, lancée en cours d'année 2023.

3.6 Les enjeux d'accessibilité et de handicap sont une priorité de la politique municipale

En 2023, la Ville développe ses actions en faveur des personnes en situation de handicap et sur l'accessibilité. Un plan annuel d'investissement de 300 000 euros, baptisé « Adap », permet d'adapter l'ensemble de nos structures d'accueil et nos bâtiments afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap. La Ville poursuit la mise en œuvre de 52 carrefours à feux adaptés aux déficients visuels. Par ailleurs, des formations en premier secours en santé mentale sont développées et financées dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale.

3.7 Assurer le bien-être des familles bourgiennes

Par son action, la Ville contribue à maintenir une offre constante de places en crèches et haltes garderies. Mais compte tenu des évolutions démographiques, la Ville lancera en 2023 la création de plusieurs places en crèches supplémentaires en étudiant l'hypothèse d'un nouvel équipement.

3.8 Poursuivre les efforts en matière de sécurité et de tranquillité publique

Compétence de l'Etat, la sécurité reste une préoccupation majeure pour assurer la tranquillité publique de tous dans le cadre du continuum de sécurité. Le Centre de Supervision Urbain de la Police Municipale est désormais pleinement opérationnel. Les services de l'Etat et du Ministère de l'Intérieur ont d'ores et déjà pu apprécier son rôle et sa pertinence dans le suivi des événements de voie publique. En 2023, la Ville poursuivra le déploiement de caméras de vidéoprotection dans plusieurs secteurs de la commune (Croix-Blanche, fin du maillage dans le centre-ville, haut de l'avenue Alsace Lorraine, etc.). Aujourd'hui, la ville dispose de 90 caméras de vidéoprotection dans l'espace public. A terme, c'est près de 150 caméras au total qui seront déployées d'ici la fin du mandat afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publique.

Par ailleurs, avec la livraison récente de plusieurs espaces publics de plus en plus attractifs dans le centre-ville (Carré Amiot, Rue de la République), la police municipale optimisera ses interventions et sa présence avec la possibilité d'un ajustement de ses effectifs et d'un déploiement de brigades spécifiquement dédiées pour permettre à chacun de profiter d'un centre-ville apaisé.

4. En 2023, la Ville poursuit ses actions pour faire de Bourg-en-Bresse une ville bas carbone avec des équipements et des espaces publics renouvelés

Bourg-en-Bresse capitalise sur les politiques publiques engagées depuis plusieurs années en faveur de l'adaptation de la Ville au changement climatique. La Ville devient l'une des références en France dans de nombreux domaines de lutte contre le changement climatique : mobilités, énergie, biodiversité, végétalisation et renaturation, emprunts écologiques, budget vers la transition écologique, etc. La Ville est d'ailleurs de plus en plus observée par des spécialistes de ces questions comme en témoigne la récente étude consacrée par un groupe de chercheurs de plusieurs universités françaises sur les innovations mises en œuvre par Bourg-en-Bresse en la matière. En 2023, des investissements importants contribueront à transformer la Ville pour la préparer et l'adapter aux enjeux climatiques et la doter d'équipements qui participent à la qualité de vie.

La guerre en Ukraine et la lutte contre le réchauffement climatique renforcent les tensions sur le marché de l'énergie et dans le secteur de l'approvisionnement énergétique. Le contexte pousse à renforcer notre indépendance et souveraineté énergétique ainsi qu'à mettre en œuvre des solutions bas carbone pour respecter les engagements de l'Accord de Paris sur le climat. Plusieurs dossiers majeurs doivent ainsi sortir de terre en 2023 pour permettre à Bourg-en-Bresse d'être en avance sur son temps en matière énergétique et participer ainsi à la résilience de la Ville sur les questions d'énergie.

4.1 Des travaux majeurs pour mettre en œuvre les solutions énergétiques d'avenir

Au printemps et à l'été 2023 démarreront des travaux importants pour permettre l'interconnexion des deux réseaux de chauffage urbain, celui de l'ASSURC et de la Vinaigrerie. En particulier, le boulevard Victor Hugo sera complètement ouvert pour permettre le passage des fluides nécessaires qui permettront de massifier cette source de chaleur et, ainsi, bénéficier à un plus grand nombre de Burgiens. Fonctionnant au bois, les chaufferies sont ainsi alimentées par une énergie renouvelable et bon marché. Les Burgiens pourront donc se chauffer avec une source d'énergie bas carbone et à des tarifs deux fois moins chers que l'électricité. Ces travaux seront lancés par Engie, le concessionnaire du réseau de la Vinaigrerie, qui assurera l'interconnexion historique des réseaux burgiens.

En 2023, les chantiers de déploiement de panneaux photovoltaïques seront également engagés à la fois sur le parking d'Ainterexpo qui verra apparaître des ombrières photovoltaïques en lien avec Grand Bourg Agglomération et sur les toits des écoles Parrant et Perrault. La municipalité met ainsi en œuvre les solutions d'énergies renouvelables sur son territoire et contribue à rendre la ville plus résiliente face au changement climatique.

La Ville poursuivra en 2023 la réhabilitation énergétique de ses groupes scolaires avec des chantiers d'envergure lancés dans les écoles de Brou et Jarrin pour un investissement sur l'année de 2,5 millions d'euros. D'ici la fin du mandat, la Ville poursuivra la réhabilitation énergétique de ses groupes scolaires permettant ainsi de diminuer par deux leur consommation énergétique.

4.2 Une ambition affirmée pour la nature en ville et la végétalisation de nos espaces publics

En 2023, la Ville lancera un plan ambitieux sur ses parcs urbains et ses espaces de nature. Avec le centre hospitalier de Fleury qui occupe l'Hôtel-Dieu, la Ville finalisera le transfert du parc de l'Hôtel-Dieu qui sera ainsi municipalisé et proposé pour une ouverture aux Burgiens. D'autres opérations sur des parcs devraient voir le jour à l'instar du futur parc de la Vinaigrerie. Avec des étés qui s'annoncent de plus en plus chauds et un réchauffement global des températures, la Ville s'engage ainsi dans un vaste plan en faveur de ses parcs urbains afin de mailler la commune d'îlots de respiration et de fraîcheur.

Les travaux de végétalisation et de renaturation de l'Allée de Challes seront également lancés. Les deux bras de la Reyssouse n'en feront plus qu'un dans le cadre d'un remembrement de la rivière qui retrouvera un écoulement plus naturel avec une végétalisation favorable au retour de la biodiversité. L'Allée de Challes sera complètement repensée et débitumée pour être offerte aux modes doux et aux piétons dans un espace public propice à la flânerie.

Les travaux de végétalisation des cours d'écoles et des rues vont par ailleurs se poursuivre. C'est plus d'un hectare et demi d'enrobé qui a été retiré depuis le début du mandat.

4.3 Poursuivre le partage apaisé de l'espace public entre les différents modes de déplacement

2^e ville cyclable de France au dernier baromètre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette, Bourg-en-Bresse verra en 2023 l'achèvement des travaux du Pont de Lyon qui permettront une entrée de ville embellie dans le secteur et la prolongation du Réseau Vélo Express après l'achèvement, en 2022, de la voie bidirectionnelle sur le Boulevard du 8 mai 1945.

Par ailleurs, la Ville mettra en œuvre une limitation à 30 km/h dans les rues de quartier de la Ville, afin d'apaiser la circulation et permettre à chacune et chacun de se déplacer en sécurité.

4.4 Des chantiers majeurs pour la culture, le patrimoine et le sport

L'action de la municipalité contribue à transformer le visage de Bourg-en-Bresse en dotant la Ville d'équipements structurants qui concourent à la qualité de vie et à une offre significative d'activités culturelles et sportives.

La Tannerie

Après un concours d'architecte, la phase de préfiguration de l'extension de la Tannerie va pouvoir être engagée, pour permettre à la Scène de Musique Actuelle de passer dans une nouvelle dimension, avec une nouvelle salle de spectacle qui verra sa capacité d'accueil doubler, mais également avec de nouveaux locaux de répétitions qui permettront d'accompagner au mieux la scène musicale locale. Il s'agira fondamentalement d'une Nouvelle Tannerie complètement remodelée.

La Co-cathédrale Notre Dame

A partir de 2023, la co-cathédrale Notre Dame doit faire l'objet d'une réhabilitation patrimoniale majeure dans le cadre d'un vaste chantier estimé au total à 4 millions d'euros.

La Maison du Cirque

Projet emblématique de la rénovation urbaine du quartier du Pont des Chèvres, la Maison du cirque devrait être achevée en 2023 permettant une offre culturelle nouvelle à l'échelle de toute l'agglomération depuis un quartier en politique de la Ville.

Le stade de la Chagne

Le sport pour tous est un pilier fondamental de la politique menée par la Ville. Les travaux de construction des vestiaires de la Chagne avanceront considérablement en 2023 et offriront un équipement moderne et le meilleur confort aux adhérents des nombreux clubs qui fréquentent le site. L'opération coûte 2,6 millions d'euros. Après la livraison du gymnase Villard, la Ville confirme ainsi son action en faveur d'une politique sportive ambitieuse pour la pratique de l'ensemble des Burgiens.

Un nouveau quartier sort de terre à Joliot Curie

Les travaux du futur pôle Joliot Curie devrait démarrer en 2023. Ce nouveau quartier doit permettre d'accueillir à terme un hôtel, des restaurants, des activités tertiaires et doit permettre, en matière d'urbanisme, de composer un nouveau quartier vivant urbain avec le multiplexe l'Amphi, la MCC et la future Allée de Challes repensée en artère de verdure dévolue aux modes doux.

5. Le budget vers la transition écologique 2023

En 2021, la Ville était pionnière en France en adoptant son premier budget complètement analysé au prisme de ses impacts environnementaux. En 2023, pour le troisième exercice, la priorité donnée aux investissements préparant la Ville de Bourg aux enjeux de 2030 se lit directement dans le budget vers la transition écologique dont elle se dote.

Ainsi, la part de crédits classés dans la catégorie la plus bénéfique à l'environnement passera de 3 M€ (BP22) à 6,6 M€ au budget primitif 2023. En parallèle, malgré la hausse des prix de l'énergie, l'accroissement de la part du budget dont les effets sont à atténuer est contenue à + 0,9 M€ grâce à la maîtrise des autres postes défavorables pour l'environnement.

L'exercice apparaît toujours autant pertinent, permettant de quantifier avec transparence la priorisation donnée à la lutte contre le dérèglement climatique et à l'adaptation à ses conséquences.

D'ailleurs, il est à noter qu'au cours des débats parlementaires sur la loi de programmation pluriannuelle des finances, des amendements visant à inciter les collectivités à s'engager dans une telle démarche ont été soutenus par de nombreux bords de l'hémicycle.

5.1 En 2023, la méthodologie de 2022 est reconduite

S'appuyant sur une méthodologie à la fois partagée avec Grand Bourg Agglomération et inspirée des réflexions nationales en cours, le budget vers la transition écologique de la Ville de Bourg demeure l'un des plus avancés dans le pays, notamment en termes d'exhaustivité et d'intégration au cycle budgétaire.

Le périmètre des crédits concernés est le plus large possible : l'ensemble des dépenses réelles du budget principal et des budgets annexes classiques, en fonctionnement et en investissement.

Les critères d'analyse de 2023 sont identiques à ceux de 2022 et correspondent aux multiples canaux par lesquels une action peut influencer sur l'environnement.



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité* ;
- Consommer du **foncier naturel**.

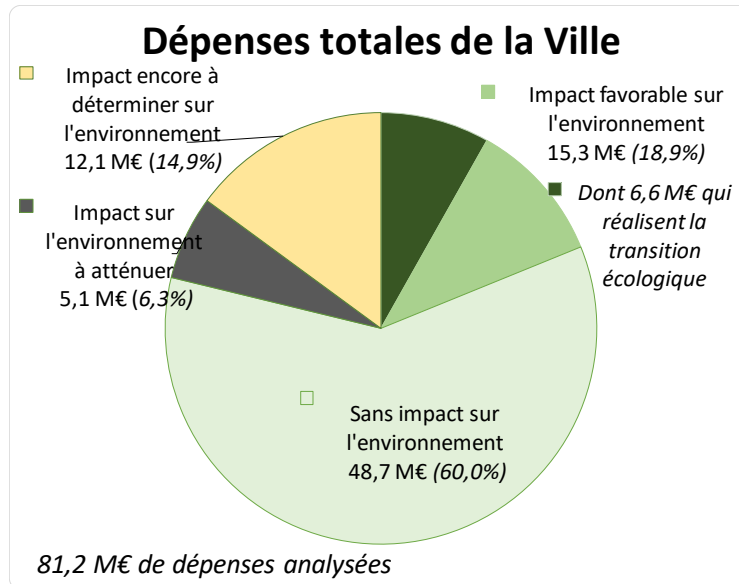
Puis, chacune des dépenses est classifiée au sein de cinq catégories :

Réalise la transition écologique	• Dépense qui contribue à changer le modèle de développement, atteindre la neutralité carbone, restaurer l'environnement
Impact sur l'environnement favorable	• Dépense qui préserve et améliore la situation de l'environnement, réduit les émissions de gaz à effet de serre
Sans impact pour l'environnement	• Dépense n'ayant ni impact favorable ni défavorable sur l'environnement
Impact sur l'environnement à atténuer	• Dépense dont le bilan pour l'environnement est défavorable et à limiter autant que possible
Impact sur l'environnement encore à déterminer	• Dépense dont le contenu n'est pas suffisamment connu • Dépense dont l'analyse environnementale est à approfondir

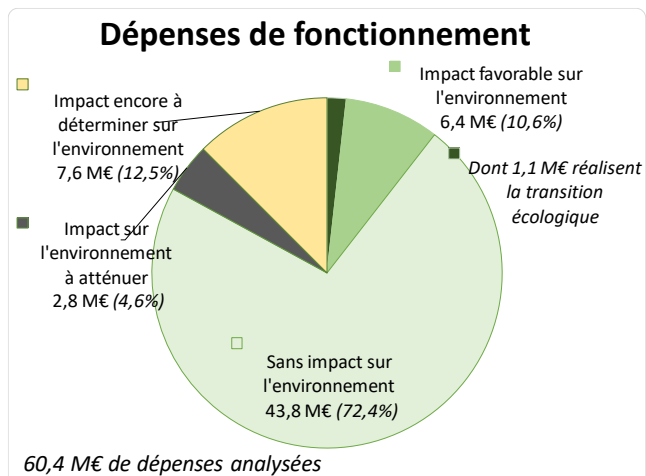
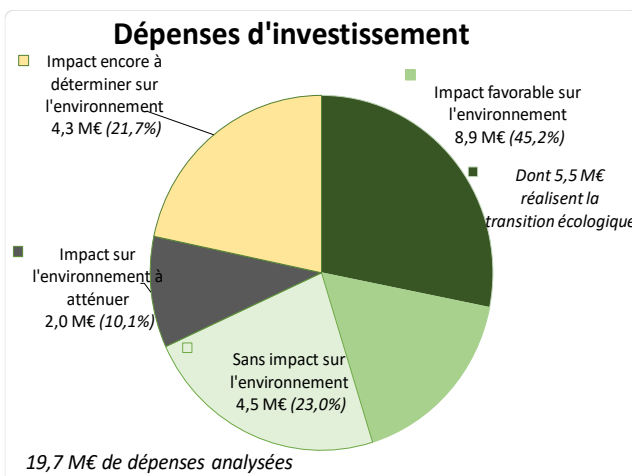
5.2 Les résultats 2023 : 3,6 M € supplémentaires pour la transition écologique par rapport au budget primitif 2022

En 2023, l'analyse a porté sur 81,2 M€ de dépenses, dont environ 75 % de fonctionnement.

Si globalement, le volume de dépenses favorables à l'environnement s'accroît entre le BP22 et le BP23, la hausse est nettement due aux dépenses réalisant pleinement la transition écologique qui passent de 3 à 6,6 M€ au BP23.



La décomposition de ces 6,6 M€ souligne les axes forts de la transition menée par la Ville. Le principal levier mobilisé en 2023 est celui de la rénovation énergétique. Au total, ce sont 2,9 M€ qui sont prévus au budget, dont 2,5 M€ pour les écoles Brou et Jarrin, travaux qui doivent se poursuivre sur 2024 avant le passage de relais vers d'autres écoles. Le deuxième poste en termes de volume concerne la végétalisation et la débitumisation des espaces publics pour plus d'1 M€, avec les opérations du parc de la vinaigrerie, le début de la renaturation de la Reyssouze au niveau de l'allée de Challes, la continuation du programme de débitumisation des cours d'écoles et les autres interventions de végétalisation des rues. L'année 2023 verra aussi des projets énergétiques exemplaires se dérouler avec l'installation pour 450 000 € de panneaux photovoltaïques sur les toits d'écoles de la Ville. La particularité de ce projet est qu'il se déroule en auto consommation, l'énergie produite étant totalement utilisée par l'école et les bâtiments avoisinants. Son caractère exemplaire le rend d'ailleurs éligible aux financements européens structurels. Les autres crédits engageant la transition écologique sont 250 000 € au titre des voies cyclables, 150 000 € de verdissement du parc de véhicules municipaux et 90 000 € de passage en LEDs des éclairages publics. Enfin, la politique d'emprunts vers des banques qui font la preuve de l'orientation de leur activité en dehors des secteurs fossiles est également retracée dans ce chapitre de dépenses de transition écologiques.

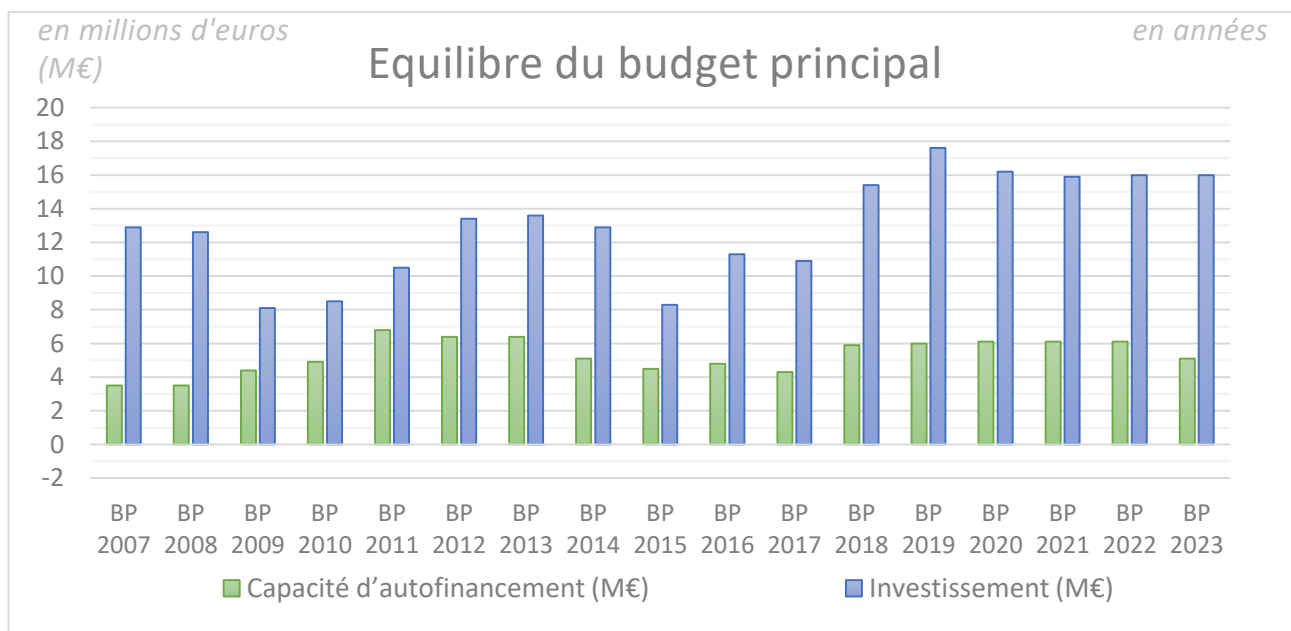


De l'autre côté du spectre, les dépenses dont l'impact doit être atténué car défavorables pour l'environnement s'accroissent en 2023 sous l'effet du renchérissement des prix de l'énergie. Malgré la politique volontariste soutenue par la Ville du Syndicat Intercommunal qui gère l'approvisionnement en énergie dans l'Ain (SIEA) pour accroître la part renouvelable et de récupération dans son approvisionnement, la part fossile, notamment du gaz naturel demeure forte. Ainsi, sur le seul volet « énergie et contrat » de la Ville, le volume de dépenses « à atténuer » passe en 2023 à 1,4 M€ contre 0,5 M€ en 2022. Sur le garage municipal, la hausse est de 70 000 €.

6. Budget Principal Ville : présentation analytique

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **66 218 380 €** pour la section de fonctionnement contre 62 211 267 € au BP 2022, soit une hausse de + 6,4 %, liée notamment à l'impact fort de l'inflation et à la poursuite de la reprise en régie des centres sociaux.
- **21 744 008 €** pour la section d'investissement (pour mémoire le BP 2022 s'élevait à 21 330 404 €).



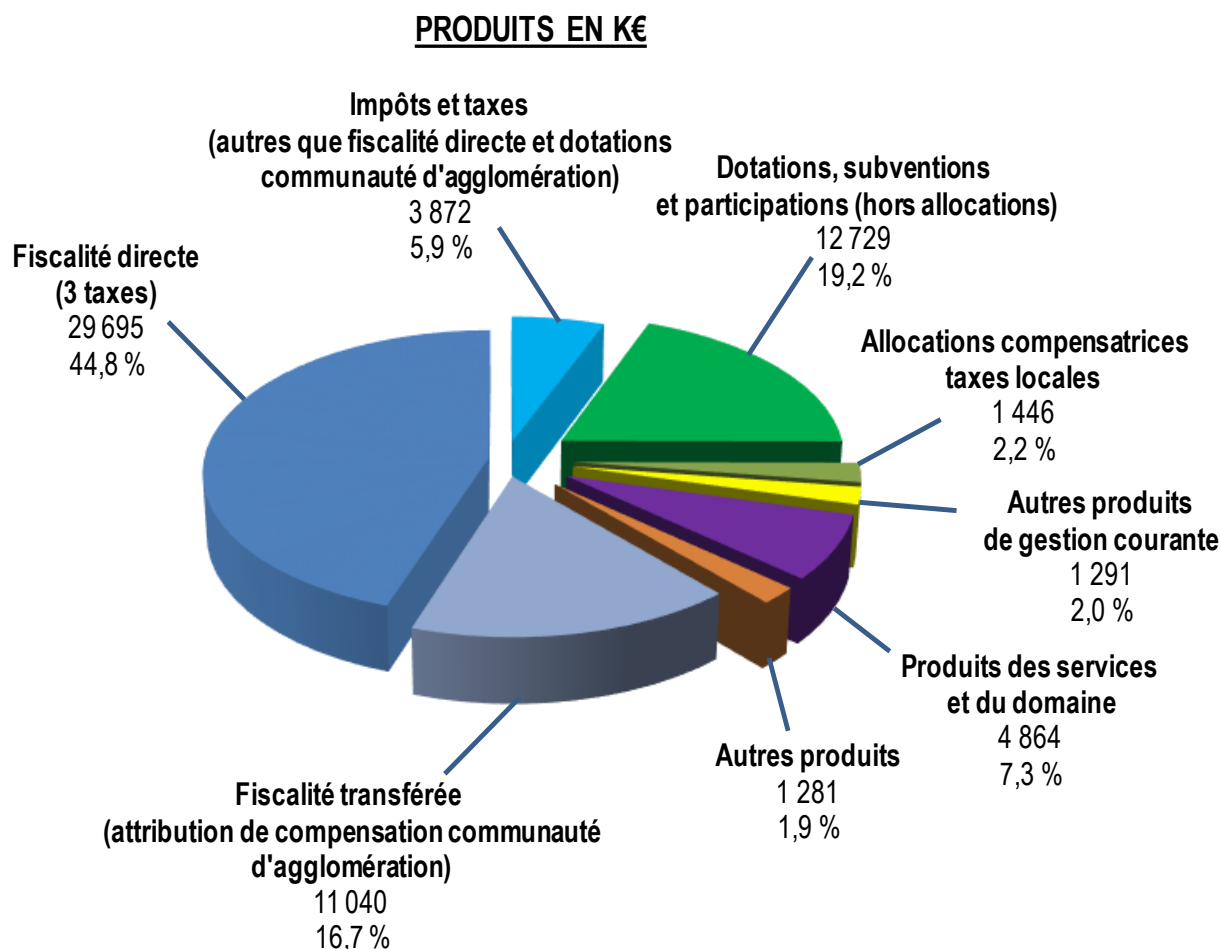
6.1 Section de fonctionnement

6.1.1 Les ressources du budget primitif 2023

Ce budget primitif 2023 est le premier budget élaboré dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M14). Ce changement rend plus complexe les comparaisons de BP à BP car il se traduit non seulement par des modifications sur des comptes par nature mais aussi au niveau des chapitres.

Ainsi à ce titre d'exemple, les chapitres de charges et recettes de gestion intègrent désormais une grande partie des composantes qui étaient auparavant sur les chapitres de charges et recettes exceptionnelles.

La maquette budgétaire, ne permet pas cette année, en raison de ces changements de comptes et de chapitres, d'afficher en rappel les données du BP 2022.



Les produits de fonctionnement s'élèvent à 66 218 380 €, en hausse brute par rapport au BP 2022 (de + 3 974 K€, soit + 6,4 %).

A - Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 4 864 053 € contre 4 374 620 € au BP 2022, en hausse de 489 K€ (+ 11,2 %) essentiellement liée au remboursement par le CCAS pour 633 K€ de charges salariales du personnel rémunéré sur le budget principal (voir poste de dépense des charges de personnel) mais travaillant dans les centres sociaux Amédée Mercier, Reyssouze et Vennes (à partir de septembre 2023 pour ce dernier) gérés au sein du budget CCAS.

Par ailleurs, un changement d'imputation des loyers et charges de salles entraîne la baisse artificielle de ce chapitre d'environ 186 K€ en faveur du chapitre des autres charges de gestion courante (voir ci-dessous).

B - Impôts et taxes, fiscalité locale

Ce poste s'élève à 44 607 610 €. Il est en augmentation de + 5,2 % (+ 2,2 M€ par rapport à 2022). Il se décompose désormais en 2 chapitres distincts : d'une part le produit de la fiscalité locale et d'autre part le chapitre des impôts et taxes composé principalement de la dotation de la communauté d'agglomération.

➤ **Impôts et taxes**

La dotation de la Communauté d'Agglomération estimée à 11 040 250 € diminue de 0,5 % (- 49,8 K€) par rapport au BP 2022).

Son montant sera à ajuster en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par Grand Bourg Agglomération.

Comme en 2022, Grand Bourg Agglomération prendra intégralement en charge la contribution demandée aux communes membres dans le cadre du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

➤ **Fiscalité locale**

Le produit de la fiscalité locale, qui correspond désormais à un chapitre spécifique en M57, pour un montant de 33 567 360 €, est en hausse de 7,2 % par rapport au BP 2022.

- Sa première composante désormais individualisée par un compte spécifique « impôts directs locaux » est prévue pour 29 695 260 € en hausse de 6 % par rapport au BP 2022
- **les autres impôts et taxes**, pour un montant global de 3 872 100 €, sont en augmentation globale de 16,9 % (+ 558 K€) par rapport au BP 2022.

Cette hausse importante tient notamment à la hausse des produits de taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 400 K€) dont le niveau constaté en 2022 a encore été particulièrement élevé.

Les crédits inscrits correspondent à une estimation fondée sur les bases définitives notifiées pour 2022 et sur plusieurs hypothèses :

- l'absence d'augmentation des taux d'imposition

- pour la revalorisation nominale des bases de TF (hors locaux commerciaux) et de TFNB, celle-ci sera déterminée en fonction de l'indice des prix harmonisé de novembre 2022. Elle a été estimée à un niveau historiquement haut de + 7 %.

- une croissance naturelle des bases de + 0,3 % pour la taxe sur le foncier bâti des locaux d'habitation et de + 0.2 % pour la taxe sur les résidences secondaires

- une croissance de + 2,2 % des bases des locaux commerciaux

C - Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)

Ce chapitre s'élève à 14 175 170 €, en hausse de + 6,7 % (+ 884,7 K€) par rapport au BP 2022.

Ce chapitre comprend :

➤ **la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)**

La dotation forfaitaire de la Ville ne supporte pas en 2023, contrairement aux années précédentes, la réduction liée à l'écrêtement.

Elle est estimée à 5 136 000 € en faible baisse de 16 K€ (- 0,3 %) par rapport au BP précédent.

- ### ➤ **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 2 804 000 €, évolue selon une estimation provisoire, de + 5,4 % par rapport au BP 2022.

La majoration de son enveloppe nationale bénéficie à la Ville dont la recette devrait augmenter par rapport au BP 2022 de + 144 K€.

➤ **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 182 000 €.

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement pourront faire l'objet d'un ajustement ultérieur en décision modificative lorsque leur montant définitif aura été notifié.

➤ **la dotation générale de décentralisation**, comme en 2022 s'élève à 153 800 €.

➤ **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe estimées à 1 446 350 €, sont en hausse de 8,1 % (+ 108,6 K€) par rapport à celles prévues au BP 2022.

Comme indiqué l'an dernier, ses compensations fiscales correspondent désormais en majeure partie à la diminution de moitié des bases de TFB des locaux industriels.

Les montants de ces compensations sont estimés, dans l'attente de leur communication avec les bases d'imposition des taxes directes

➤ **les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 4 351 050 €, en hausse de + 677,5 K€, soit + 18,4 %, du fait de la perception par la Ville de la participation de la CAF à la gestion des centres sociaux (gérés désormais par le CCAS) pour 496 K€. Cette recette ne fait que transiter par la Ville et est destinée à être reversée au CCAS (voir partie dépenses ci-après).

Par ailleurs, la subvention que verse la CAF dans le cadre des haltes garderies (gérées par la Ville) augmente également de 229 K€.

D - Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend principalement le produit des diverses locations dont l'EPCC théâtre et les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC, ...) et certaines recettes particulières de gestion. Son montant s'élève à 1 290 947 € (+ 295 K€), en forte hausse principalement du fait de changement d'imputation des loyers entraînant une baisse des recettes du chapitre des produits du domaine et des services et une hausse de ce chapitre.

E - Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel, les tickets restaurants et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 635 000 € (+ 50 K€).

En résumé, les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à E) constituent les recettes de gestion.

Les recettes de gestion augmentent de + 6,4 % (+ 4 M€).

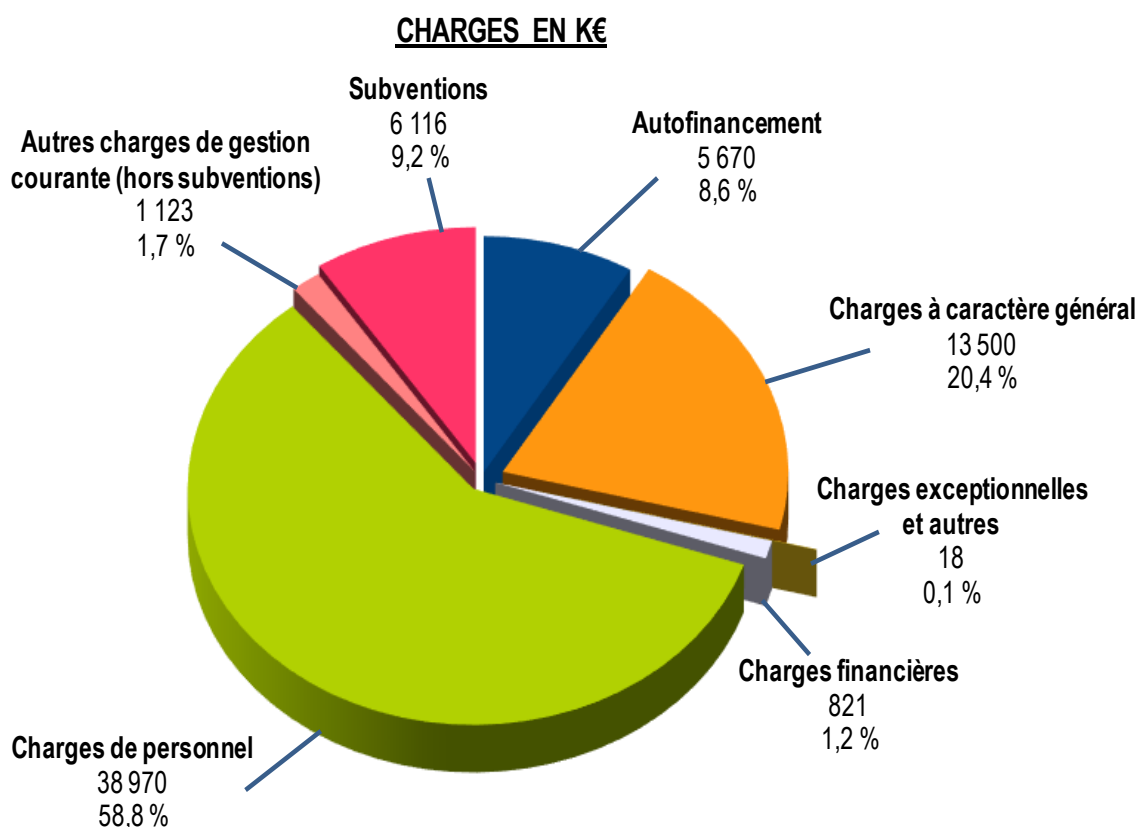
F - Produits exceptionnels et reprise de provisions

Ce poste (55 500 €) est essentiellement composé des reprises sur provisions (55 000 €). Il augmente de 25 K€ par rapport aux prévisions du BP précédent.

G - Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur. Comme les années précédentes, il sera procédé à une reprise du résultat antérieur à l'occasion du budget supplémentaire.

6.1.2 Les charges du budget primitif 2023



Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 60 548 794 € contre 55 554 104 € au BP 2022, soit une hausse de + 4 994 690 € (+ 9 %) par rapport au BP 2022.

A - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets.

Il s'élève à 13 499 691 €, en évolution notable mais maîtrisée de 11,8 % (+ 1 420 K€) du fait de la poussée inflationniste qui frappe tous les secteurs et notamment le poste énergie (+ 1 390 K€ de BP à BP) et alimentation (+ 133 K€) et ce grâce :

- aux efforts et mesures anticipées ces 15 dernières années (isolation des bâtiments, performance de l'éclairage public, renégociation des marchés, autoproduction électrique par le photovoltaïque, ...) et en cours (mise en place du plan sobriété) qui ont permis d'éviter l'explosion du poste énergie à l'instar de ce qu'ont pu subir un certain nombre de collectivités
- à des décisions volontaires de gel des autres dépenses (hors énergie et alimentation) qui se traduisent par la couverture de la hausse des prix de certaines dépenses par une baisse ponctuelle de certains achats ou prestations ciblées ou leur optimisation (par exemple dans le cadre de l'événementiel, des fêtes ou des illuminations). Ces mesures de sobriété permettent des économies ponctuelles en 2023 à hauteur de 200 K€ environ sur ce poste, décrites en partie I du présent rapport.

B - Charges de personnel

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2022 était de 35 909 560 €.

La prévision du BP 2023 est inscrite à hauteur de 38 970 560 €, soit une évolution de + 8,5 % (+ 3 061 K€ de BP à BP) qui couvre :

- les mesures catégorielles décidées en juillet dernier par l'Etat (3 %) et la revalorisation par l'Etat du point d'indice de + 3,5 %
- l'impact des mesures prises par la Ville en faveur du maintien du pouvoir d'achat des agents (protocole d'accord 2021-2023) sur le pouvoir d'achat : + 240 € / agent
- les augmentations statutaires liées à l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) : avancements de grade et promotions

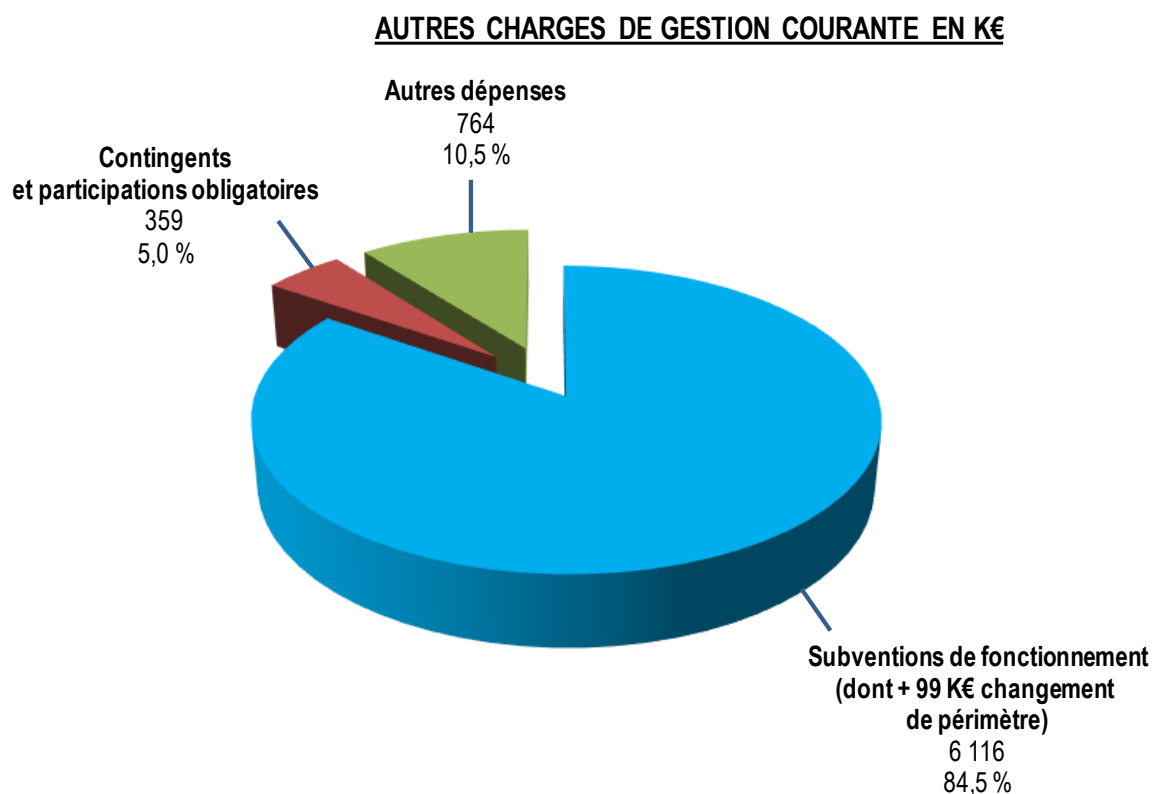
Les effectifs de la Ville devraient rester globalement stables à l'exception des effectifs nouveaux liés à la poursuite de la reprise en régie des centres sociaux (gérés auparavant par la CAF) notamment de la Reyssouze et Amédée Mercier et dont les montants sont refacturés au CCAS (contrepartie se trouve en recette : pour 633 K€) et donc neutre budgétairement.

C - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre qui regroupe principalement les participations obligatoires et les subventions voit son périmètre quelque peu modifié et élargi car il intègre désormais en son sein, une grande partie des dépenses qui figuraient auparavant sur le chapitre des charges exceptionnelles et notamment la subvention d'équilibre au budget aérodrome (inscrite à ce BP pour 99 K€) et les intérêts moratoires (5 K€).

Son montant global qui s'élève à 7 239 413 €, représentant au total 11,9 % (12,8 % au BP 2022) des dépenses de la section de fonctionnement, est en augmentation de 264 K€ en raison de ce changement de périmètre et à la reprise en régie de la gestion des centres sociaux (via le CCAS) qui a un double impact :

- baisse de la subvention versée auparavant à la CAF
- hausse de la participation au CCAS qui reprend cette gestion en lieu et à la place de la CAF (voir texte ci-dessous)



Le contenu de ce chapitre mérite les explications suivantes :

➤ **subventions de fonctionnement** : elles sont inscrites pour 6 116 095 € contre 5 689 182 € au BP 2022 (+ 427 K€, soit + 7,5 %)

A l'intérieur de ce poste on observe 3 composantes principales :

▪ les subventions de fonctionnement aux **organismes privés et associations**, s'élèvent à 2 987 372 € contre 3 158 619 € au BP précédent, en baisse de 171 K€ principalement du fait :

- de l'impact de la reprise par la Ville de la gestion des centres sociaux (notamment de la Reyssouze au 01/01/2023), via le CCAS, qui entraîne une baisse de la subvention versée auparavant, d'une part à la CAF (- 286 K€) et d'autre part à l'association AUCREY (- 62 K€) ;

- l'arrivée à échéance de la délégation de service (DSP) avec l'AGLCA (au 31/03/2023), qui va se traduire par des mouvements financiers sur ce chapitre budgétaire entre deux natures comptables ;

▪ la subvention de fonctionnement au **C.C.A.S.** (pour 1 689 500 €), soit + 599 K€ par rapport au BP précédent s'expliquant principalement par le transfert progressif des centres sociaux gérés initialement par la CAF et repris par la Ville (Amédée Mercier et Reyssouze notamment), conformément à la délibération du conseil municipal du mois de décembre 2021.

▪ la subvention de fonctionnement au **Département** (94 600 € au titre de la prévention spécialisée, montant identique à celui du BP 2022)

➤ **contingents et participations obligatoires** pour un total de 359 070 € (contre 364 950 € au BP 2022)

➤ **autres charges de gestion** : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP pour 339 968 € (- 82,5 K€) :

▪ l'AGLCA : 38 508 € (- 108 K€), du fait de l'arrêt de la convention de DSP au 31/03/2023

▪ la Truffe et les Oreilles : 291 000 € (conformément aux termes de la nouvelle DSP : 275 720 au BP 2022).

L'ensemble des **dépenses de gestion** (composées des charges à caractère général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante avec un périmètre élargi) évolue fortement de + 8,8 % de BP à BP, malgré des décisions volontaristes pour contenir l'impact de l'inflation, ce qui entraîne la baisse **de la capacité d'autofinancement** qui se maintient toutefois à un niveau sain de 5,1 M€ (contre 6,1 M€ au BP précédent).

D - Charges financières

Les charges financières passent de 563 500 € à 821 550 €, soit une hausse importante de + 258 K€, soit + 45,8 % de BP à BP.

Cette évolution résulte essentiellement de la hausse de l'encours de la dette entre 2021 et 2022 de 3 M€ (liée à une réalisation record en dépenses d'équipement) et à une hausse des taux d'intérêt. Cette hausse 2022 de l'encours de dette le ramène finalement à son niveau de début 2021.

Toutefois, l'impact de la remontée des taux est limité car il ne porte que sur la part de l'encours de la dette en taux variable qui est minoritaire (12 %).

E - Charges exceptionnelles

Ces charges sont inscrites pour un montant de 10 580 € seulement (contre 125 770 € au BP 2022).

La composante principale de ce chapitre qu'est la subvention d'équilibre à l'aérodrome (95 K€ au BP 2022) est désormais enregistrée sur le chapitre des autres charges de gestion courantes. Il ne subsiste ici que les régularisations de titres annulés sur les exercices antérieurs.

F - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement s'établit à 5 669 586 € (6 650 000 € au BP 2022).

La capacité d'autofinancement de la Ville diminue mais reste à un niveau satisfaisant (5,1 M€) et couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette.

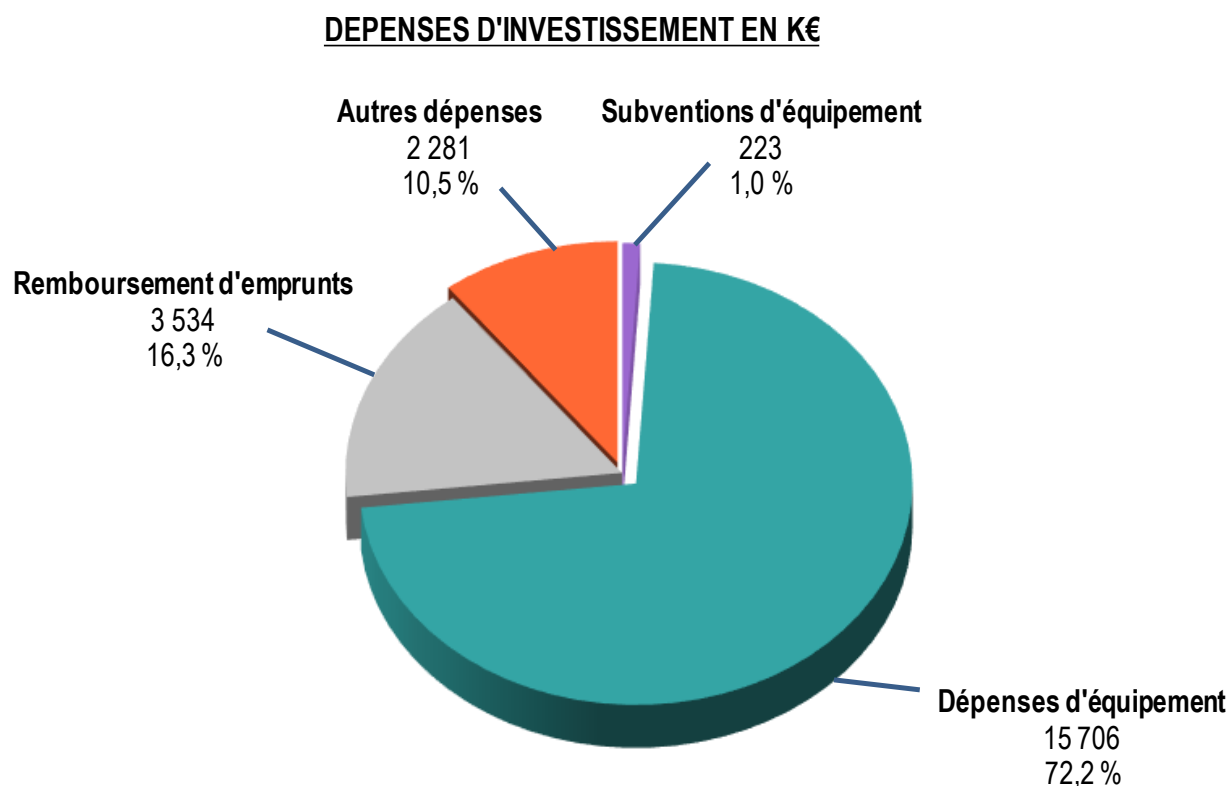
L'autofinancement comptable se distingue de la capacité d'autofinancement car il intègre les recettes d'ordre et les dépenses imprévues. Ainsi la capacité d'autofinancement est un indicateur de pilotage qui résulte d'un calcul normé nationalement tandis que l'autofinancement est un solde comptable brut.

L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- virement à la section d'investissement : 1 569 586 € (contre 3 330 000 € au BP 2022)
- dotation aux amortissements : 4 100 000 € (3 320 000 € au BP 2022).

6.2 Section d'investissement

6.2.1 Dépenses



Cette section s'équilibre à la somme de 21 744 008 €.

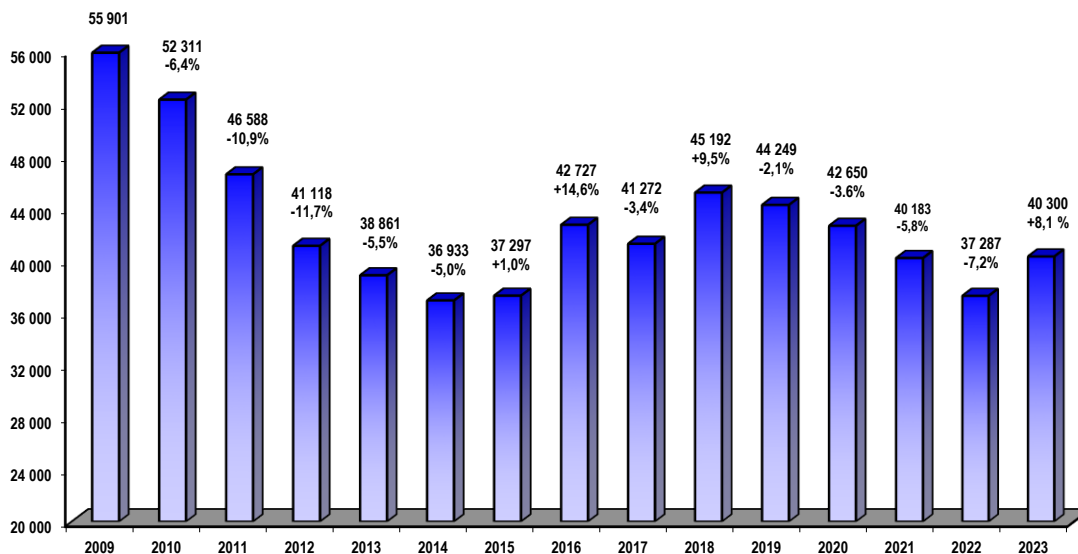
Ses 2 composantes principales sont le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement. Ces dernières, conformément au DOB, se montent à 16 M€ (voir ci-dessous).

➤ **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 3 539 650 € (contre 4 272 730 € au BP 2022) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance (inscrit pour 3 533 650 €).

Le capital restant dû passe de 37,3 M€ fin 2022 à 40,3 M€ (dette indirecte de la SPL comprise) incluant l'emprunt 2022 porté en restes à réaliser sur 2023, soit une hausse de 3 M€, soit + 8,1 %.

L'évolution de la dette en capital est la suivante :

Dette au 1er janvier en K€ (consolidée SPL*)



* L'encours de la dette de la Ville augmente au 01/01/2023 : il est proche de son niveau de 2021.

L'augmentation de l'encours de la dette au 01/01/2023 est directement liée à la réalisation d'un niveau record de dépenses d'équipement en 2022, jamais atteint par la Ville de 21 M€.

➤ **poste dépenses d'équipement :**

Au total, les dépenses d'équipement (au sens large intégrant les participations en capital) s'élèvent à 16 054 358 € au BP 2023 (16 029 931,73 au BP 2022 et 15 864 427,96 € au BP 2021).

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

2 composantes principales :

- les subventions d'équipement à verser pour 223 K€ (contre 480 K€ au BP 2022 et 265 K€ au BP 2021) consistant notamment en la participation de la Ville aux travaux sur la voie verte réalisés par Grand Bourg Agglomération pour 173 K€ et 25 K€ pour le reliquat de la subvention acquisition de vélos aux usagers et /ou via le CCAS
- les autres dépenses d'équipement : pour 15 831 K€ (15 540 K€ au BP 2022) réparties ainsi :
 - immobilisations incorporelles (logiciels, études...) 245 000 € (contre 328 K€ au BP 2022)
 - immobilisations corporelles (acquisitions et installations) 5 291 450 € (contre 5 446 K€ au BP 2022)
 - immobilisations en cours (travaux) : 10 169 988 € (contre 9 463 K€ au BP 2022)
 - portage foncier (acquisitions foncières) avec l'EPLF : 124 920 € (contre 303 K€ au BP 2022).

Ce budget d'investissement d'un niveau élevé mais qui reste compatible avec les capacités d'épargne de la Ville, permet à la fois de poursuivre ou de finaliser la réalisation des projets d'investissement déjà engagés, de soutenir l'activité économique mais aussi d'œuvrer dans le cadre de la transition écologique par le maintien en bon état du patrimoine existant avec la recherche d'économies d'énergie, l'adaptation des équipements aux évolutions climatiques (débitumisation, végétalisation, ...). Ce niveau de dépenses d'équipement sera hautement surveillé, dans les prochaines années, au regard

de l'évolution de l'inflation avec toujours en vue son adéquation avec la capacité d'épargne de la Ville afin de maintenir une situation financière saine.

Les principaux crédits inscrits au BP 2023 sont déclinés comme suit :

➤ Grands projets 2023

▪ NPNRU Pont des chèvres (Maison du cirque, Resto du cœur, rue des Crêts, gymnase Villard, réhabilitation...)	2 794 K€
▪ SPL efficacité énergétique – phase 3 travaux isolation bâtiments	2 540 K€
▪ travaux Pont de Lyon	1 977 K€
▪ voirie – réfection place des Bons Enfants et la rue de la République	630 K€
▪ La Chagne – construction de vestiaires	600 K€
▪ installation de panneaux photovoltaïque (autoconsommation)	450 K€
▪ végétalisation des espaces publics et débitumisation des cours d'école	370 K€
▪ La Madeleine – espace d'animation sociale et de proximité (dont déconstructions bâtiments, Saint Joseph, travaux, chapelle et aménagements du parc)	353 K€
▪ Co-cathédrale Notre Dame – restauration	280 K€
▪ réseau vélo express et piste cyclable Bd Charles de Gaulle	260 K€
▪ Renaturation de la Reyssouze le long de l'allée de Challes	200 K€
▪ Carré Amiot – travaux sur espaces publics	143 K€
▪ pôle Amédée Mercier – réorganisation extension	140 K€
▪ locaux Croix Rouge - réhabilitation	100 K€

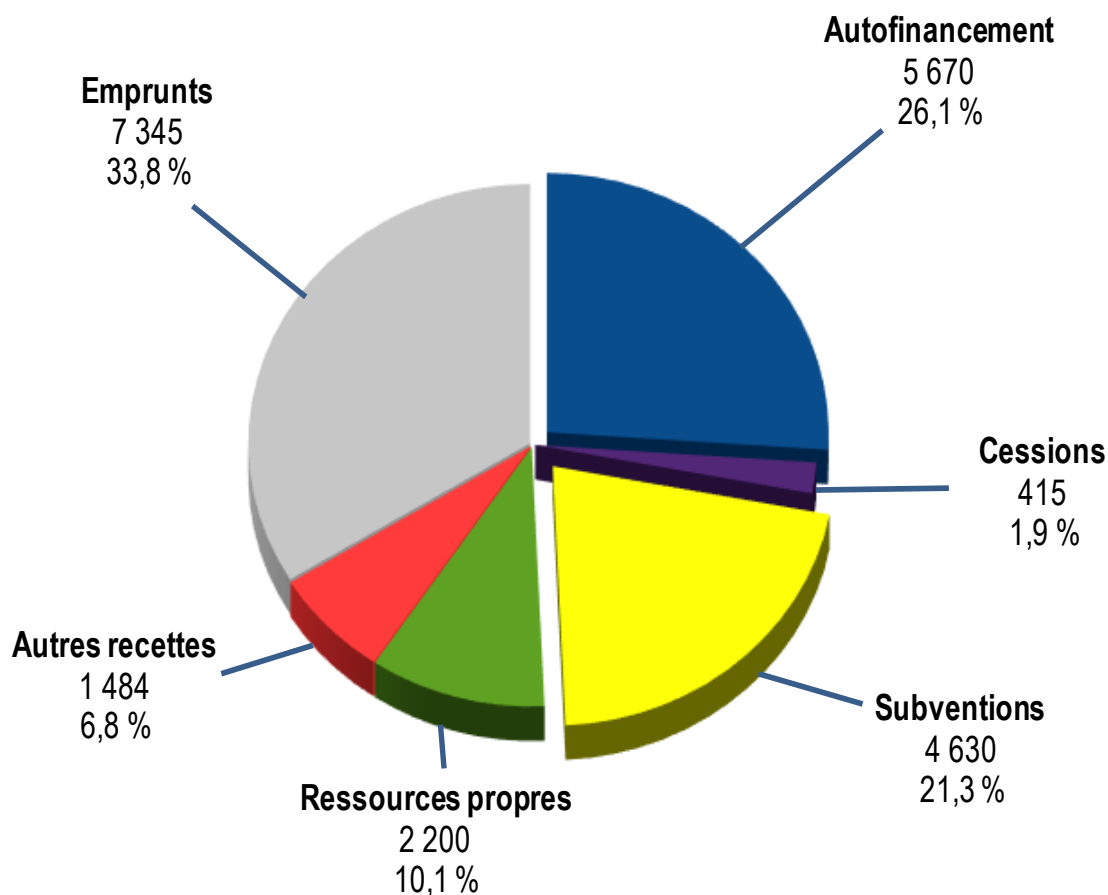
➤ Récurrent

▪ autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs...	1 387 K€
▪ matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels	777 K€
▪ autres travaux de voirie	740 K€
▪ mobilier urbain, stationnement et signalisation (dont éclairage public, feux tricolores, signalisation, poteaux d'incendie, installation de bornes électriques et horodateurs)	615 K€
▪ autres acquisitions foncières (terrains et constructions)	542 K€
▪ études générales (études, pré-opérationnelles, thermiques, d'urbanisme, ...)	200 K€
▪ espaces verts – entretien, réfection et clôtures des jardins publics, terrains de sport (dont installation de mobilier espaces verts - rénovation du patrimoine arboré)	163 K€
▪ petit aménagement de proximité et espaces de jeux, abords équipement scolaires et sociaux	95 K€
▪ vidéoprotection	80 K€
▪ travaux sur cimetière	70 K€
▪ grand site de Bouvent – aménagement, agencement et matériels	60 K€

6.2.2 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 21 744 008 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 2 200 000 € comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 1 950 K€ (+ 600 K€ par rapport au BP 2022), et la taxe d'aménagement pour 250 K€ (idem qu'au BP 2022)
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 4 629 983 €, en légère baisse par rapport à l'inscription du BP 2022 (4 717 K€). Les principales inscriptions concernent le produit des amendes de police (350 K€) et surtout les participations dans le cadre des projets ci-dessous :
 - Pont de Lyon travaux : 437 K€ dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
 - NPNRU Pont des chèvres pour 1 060 K€ dont la participation de Grand Bourg Agglomération pour 250 K€, 320 K€ dans le cadre du DSIL / FSIL et 211 K€ de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine
 - la SPL efficacité énergétique pour 540 K€ dont la participation de Grand Bourg Agglomération pour 420 K€ et 120 K€ du Conseil Départemental
 - place des Bons Enfants et rue de la République pour 159 K€ dans le cadre du DSIL
 - la Tannerie extension pour 741 K€ dont Grand Bourg Agglomération (au titre du Plan d'Equipement Territorial) pour 580 K€, l'Etat pour 101 K€ et le Conseil Départemental pour 44 K€
 - panneaux photovoltaïque : 255 K€ du FEDER
 - amélioration du bâti pour : 382 K€ de dotation de l'Etat au titre de la politique de la Ville et 30 K€ de la CAF.

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 7 344 875,48 €. Il sera ajusté en fin d'exercice en fonction du besoin réel de fin d'année de la même manière que pour les exercices précédents.

L'autofinancement comptable, à 5 669 586 € se situe à un niveau inférieur à celui du BP précédent (- 980 K€) et le produit de cession estimé à 415 K€.

Malgré le contexte économique et social très difficile et incertain de ces 3 dernières années (crise sanitaire, poussée inflationniste, ...) la maîtrise de l'évolution des dépenses engagée par la Ville depuis 2009 permet la réalisation de l'équilibre du budget 2023, sans nécessiter de recourir au levier fiscal pour la septième année consécutive.

La capacité d'autofinancement, en baisse, mais qui se maintient à un bon niveau, combinée à un bon niveau de subventions d'investissement reçues permettent de couvrir une partie importante du besoin de financement issu du maintien du volume des dépenses d'équipement conséquent, près de 16 M€ (comme au BP précédent).

La CAF permet de couvrir l'intégralité du remboursement du capital de la dette (3 540 K€) qui diminue, la différence constitue l'épargne nette. Elle s'établit à 1 539 K€ (contre 1 827 K€ au BP 2022 et 1 099 K€ au BP 2021), ce qui reste très satisfaisant.

7. Budgets annexes

7.1 Budget Aéroport

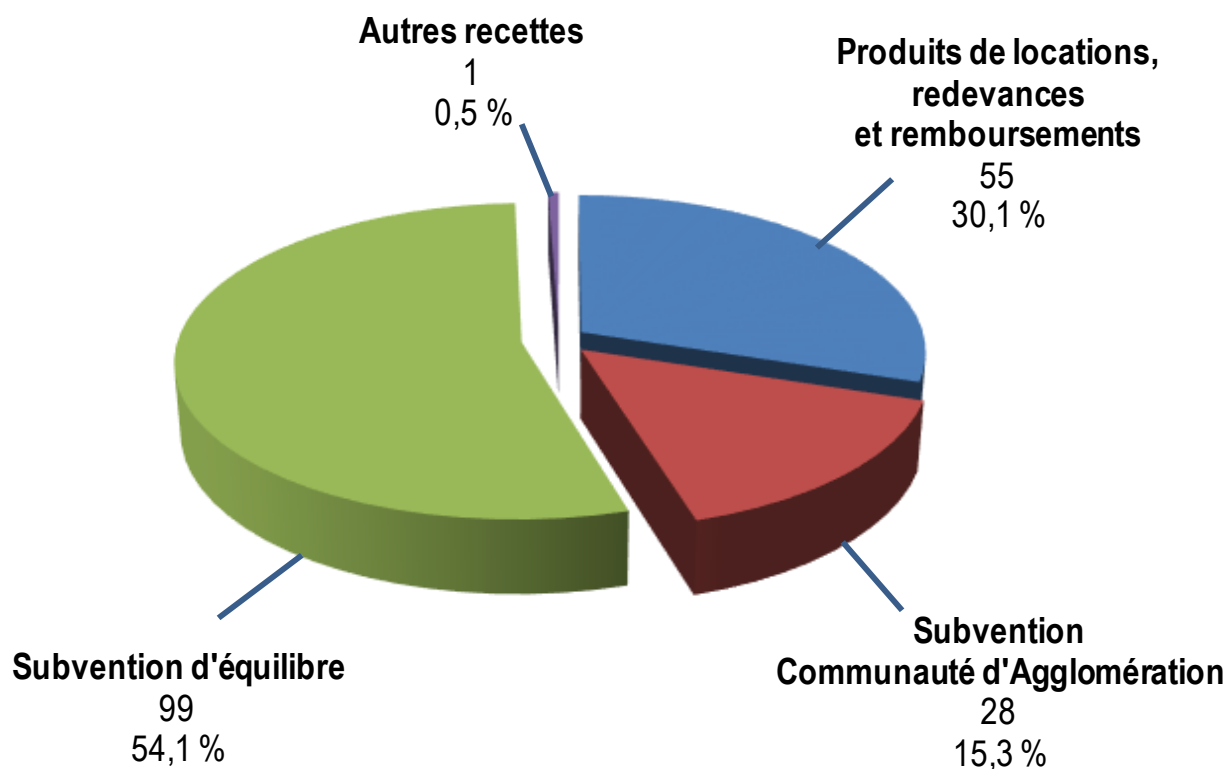
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes avec la somme de 183 390 € pour la section de fonctionnement et la somme de 96 000 € pour la section d'investissement.

Les inscriptions en recettes et en dépenses de fonctionnement du BP 2023 évoluent peu par rapport au BP précédent.

7.1.1 Section de fonctionnement

A - Produits

PRODUITS EN K€

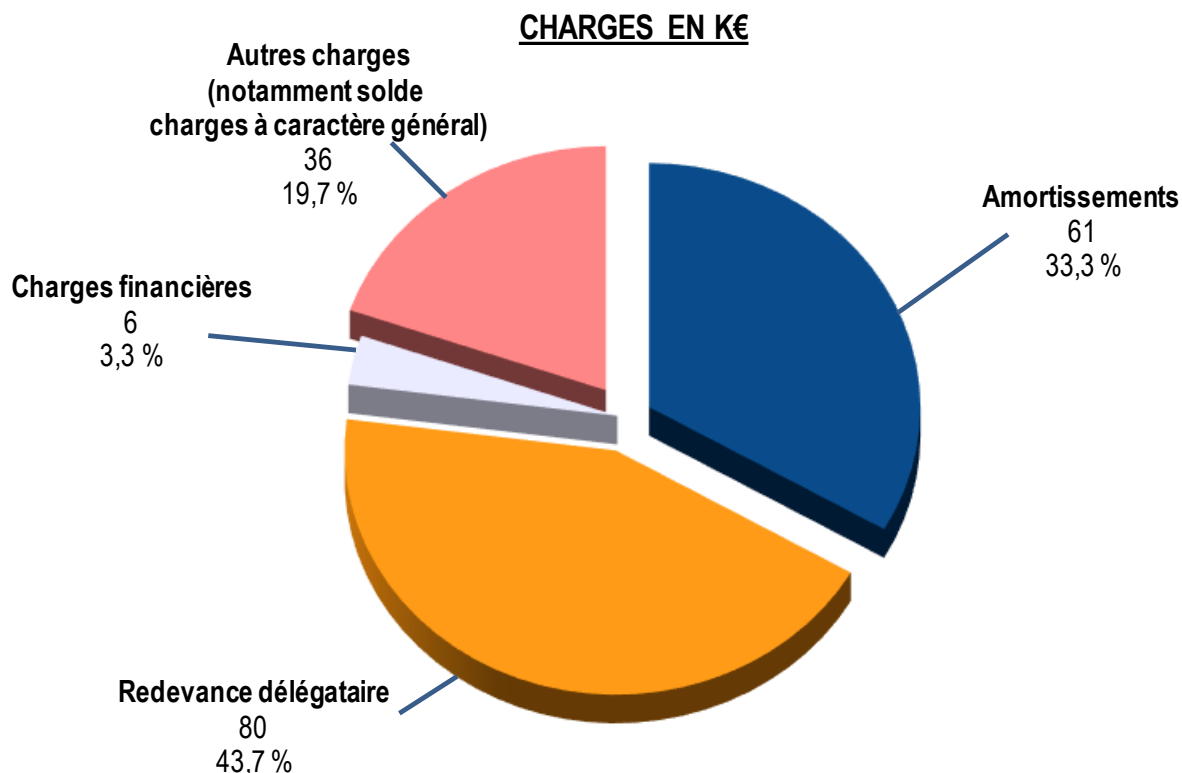


Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** à hauteur de 99 K€ (+ 3,6 K€ par rapport au BP 2022) et la **subvention de la communauté d'Agglomération**, inscrite pour 28 K€ (même montant au BP 2022). L'estimation de cette dernière est fonction du déficit prévisionnel de l'exercice 2022 (conformément aux termes des délibérations conjointes du conseil municipal et du conseil de communauté).

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour 55 K€ (+ 5,4 K€).

B - Charges

Les charges réelles évoluent peu, passant de 115 K€ à 174 590 € de BP à BP (+ 7 K€).



Elles se composent essentiellement : **de charges à caractère général** (111 K€, + 5,2 K€) comprenant la redevance versée au délégataire (80 K€, + 2 K€, conformément aux termes de la nouvelle DSP).

L'autofinancement composé exclusivement des dotations aux amortissements augmente légèrement (61 K€ contre 60 K€ au BP 2022).

7.1.2 **Section d'investissement**

A - Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 96 K€ consistent en :

- travaux d'aménagement, de réfection de l'équipement (47 K€) et d'acquisition de matériel (3 K€)
- le remboursement du capital de la dette pour 44 K€ (+ 5 K€)

La dette au 1^{er} janvier 2023 sur ce budget s'établit à 362 K€ (336 K€ au 01/01/2022).

B - Recettes

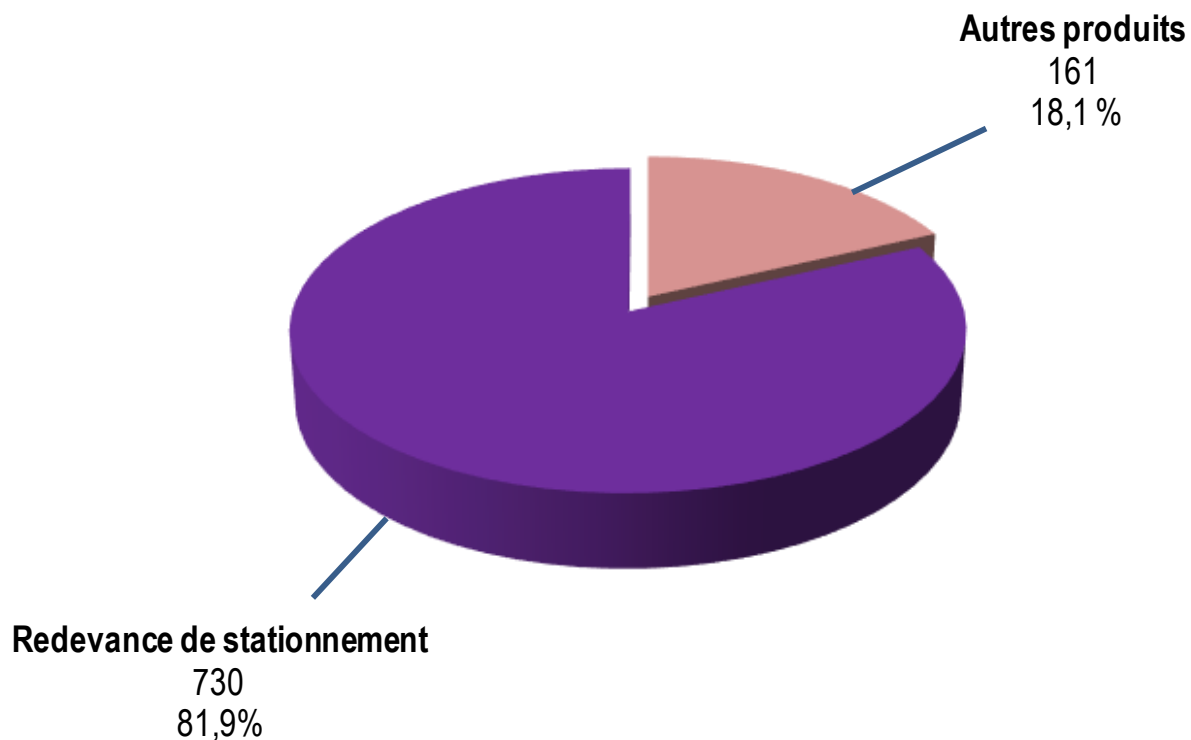
Les dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (61 K€) et par l'emprunt pour 35 K€ (contre 45 K€ au BP 2022).

7.2 Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 890 710 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 519 000 € pour la section d'investissement.

7.2.1 Section de fonctionnement

PRODUITS EN K€



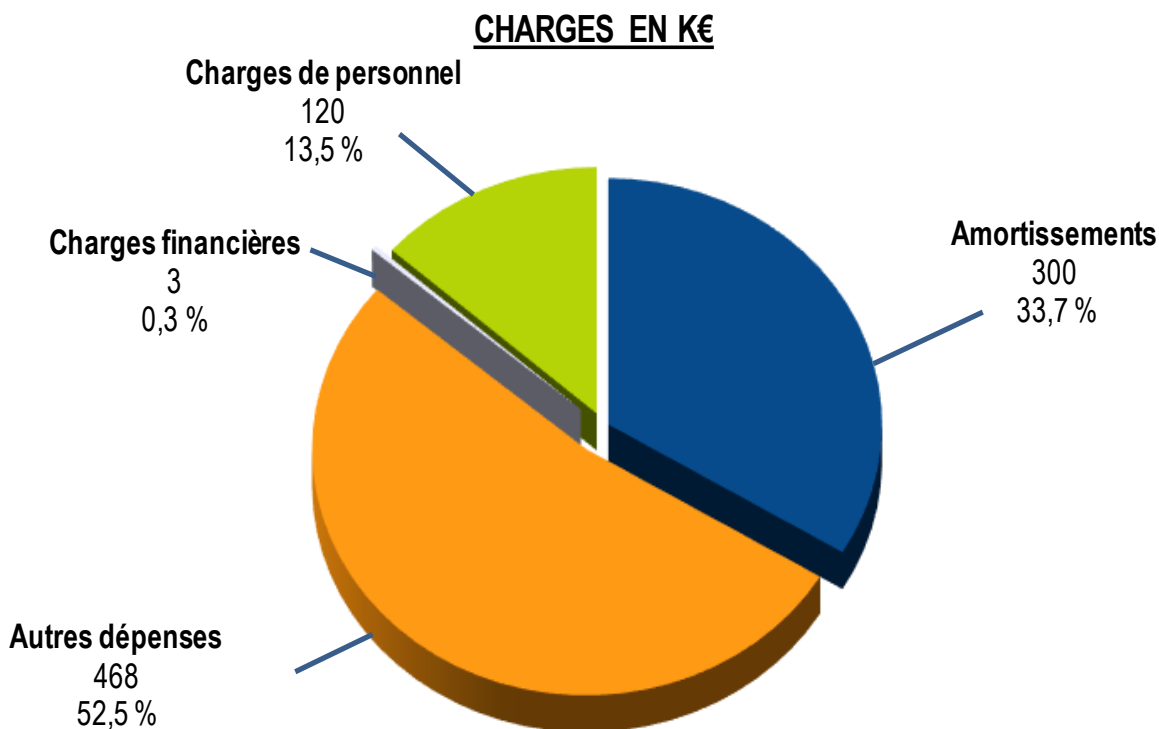
A - Produits

Le produit de stationnement est estimé en 2023 à 730 K€ (+ 100 K€ par alignement sur le réalisé prévisionnel 2022).

Il est suffisant à l'équilibre de ce budget, ce qui permet d'éviter un équilibre avec une subvention du budget principal.

L'amortissement obligatoire du produit des amendes de police complète les produits pour 139 K€.

B - Charges



L'évolution globale des dépenses réelles à la hausse (327 € contre 299 € au BP 2022) hors dépenses imprévues porte sur les postes suivants :

Les charges à caractère général sont estimées à la hausse (202 K€ contre 160 K€ au BP 2022). Cette évolution porte notamment sur les postes énergie (+ 28 K€) et le poste abonnements et hébergement de progiciels de gestion de facturations, mis en place courant 2022 (+ 26 K€).

Le personnel travaillant pour le stationnement (en voirie et en parcs fermés) est intégralement rémunéré sur le budget principal. En contrepartie, il est prévu ici un remboursement au budget principal à hauteur de 120 K€ (- 14 K€) correspondant à la quote-part du stationnement en parcs fermés.

Les charges financières se maintiennent cette année à 3 K€.

L'autofinancement (composé des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement) est inscrit à la hausse à concurrence de 519 K€ contre 465 € au BP 2022, soit + 54 K€.

7.2.2 **Section d'investissement**

La section d'investissement passe de 725 K€ à 519 K€ (rappel BP21 : 492 K€). L'autofinancement en hausse de + 54 K€ permet de financer les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette, sans recours à l'emprunt.

Les **dépenses d'équipement** sont inscrites pour 327 K€ (- 164 K€ après une hausse au BP 2022 de + 293 K€), inscription correspondant principalement en l'installation et l'aménagement de la vidéoprotection (130 K€) et l'aménagement et l'équipements des parkings (136 K€).

Le remboursement du capital de la dette est inscrit pour 28 K€, montant en diminution par rapport à celui du BP précédent (60 K€).

La dette au 1^{er} janvier sur ce budget passe de 297 K€ à 237 K€.

7.3 Budget Lotissements (habitat Bouvent-Curtafray)

Les dépenses réelles sont inscrites pour 2 300 K€ dans le cadre des travaux d'aménagement des terrains et pour 74 K€ au titre du remboursement du capital de la dette. Elles sont financées par les cessions de terrains aménagés pour 192 K€ et par l'emprunt pour 2 189 K€.

7.4 Budget Services funéraires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 48 K€ (47 K€ au BP 2022).

La dépense la plus importante est représentée par les charges de personnel à hauteur de 24 K€ et par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleuse) inscrits pour 18 K€, soit presque les mêmes montant qu'au BP 2022.

Les recettes de prestations de services (48 K€) couvrent l'intégralité des charges.

7.5 Budget Energies renouvelables

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 21 K€ et de 11 K€ en section d'investissement.

L'amortissement des panneaux (dépense de la section de fonctionnement et recette de la section d'investissement) est inscrit pour 11 K€. Figure également en section d'investissement le remboursement du capital de la dette pour 6 K€.

Ces dépenses ainsi que les dépenses de charges à caractère général (10 K€) sont financées par le produit de vente de l'électricité produite (panneaux du GS St Exupéry et de la MCC) pour 21 K€.